



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION

17/02/2025

DATE D’AFFICHAGE

06/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 14

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s’est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Etaient présents :

M. Pascal CONZETT, Mme Claudette COURTOIS, M. Michel DESVAUX, Mme Marie-Agnès DOUARD, M. Olivier FERRISSE, Mme Dominique FLEURY, Mme Maud FOURNIAL, M. Dominique GEAY, Mme Sophie PETIT, M. Logan SAEZ, M. Patrick TURBAT, M. Jean-Louis VOISARD

Etaient absents excusés :

Mme Elodie CHANTREAU

Mme Sylvie SALMON-HUSZTI

Pouvoirs donnés à :

Mme Marie-Agnès DOUARD

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Dominique FLEURY

Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux élus s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Délibération n°2025-02-D01

Acquisition du bien GAUTHIER cadastré F142, F143, F145, F146

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D’ACQUERIR** au prix de 90 000 € net vendeur les biens cadastrés F142, F143, F145, F146 appartement à l’indivision Gauthier.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à cet achat seront inscrits au budget 2025
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Délibération n°2025-02-D02

Ouverture anticipée des crédits d’investissement au budget 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D’AUTORISER** M. le Maire à liquider et à mandater avant le vote du budget 2025 à compter du 1^{er} janvier 2025 les dépenses suivantes :

Opération	Compte	Objet	Montant
12 - Equipement de travaux de voirie	2152	- Reprise trottoir rue Jean Antoine Genty	1 320 €
		- Opération géomètre sécurisation rue de la montagne	1 880 €
	21531	- Déplacement du compteur d’eau allée des étangs	4 000 €

13 - Aménagement des locaux scolaires	21312	- Rénovation énergétique cantine	25 000 €
		TOTAL	32 200 €

Soit 7,5 % des crédits ouverts au budget 2024 (hors RAR et remboursement de la dette).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025-02-D03

Avis sur le document cadre élaboré par la Chambre d'agriculture concernant les projets ENR sur parcelles agricoles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PORTER À LA CONNAISSANCE** de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire la parcelle ZN 35 appartenant à M. TAILLANT Eric, 73 rue du Bois de la Chainée classée en zone A pour 50 520 m² dans le cadre de la consultation concomitante à l'élaboration du document-cadre identifiant des surfaces agricoles, naturelles et forestières non exploitées depuis plus de 10 ans ou déclarées incultes susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025-02-D04

Pouvoir donné au Maire de donner pouvoir au géomètre pour la division des parcelles rue de la Montagne

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à donner pouvoir au géomètre mandaté par la commune de déposer une demande de division des parcelles auprès du centre des impôts foncier dans le cadre de l'opération de sécurisation de la rue de La Montagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025-02-D05

Vote des subventions aux associations

N°	Association	Projet/animation	1 925 €
1	UTC	Atelier et spectacle avec la compagnie lyrique Deux croches rondes auprès du jeune public	1 000 €
2	Harmonie de Limeray	Participation aux commémorations municipales	200 €
3	CHIC Amboise Château-Renault d'entraide et de réadaptation	Participation aux ateliers thérapeutiques à destination des patients du secteur de psychiatrie auquel est rattaché la commune	200 €
4	Bul' de Mômes	Et si on parlait écran	525 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'ALLOUER** aux associations susmentionnées les subventions proposées pour un montant total de 1925 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ